

“Power contest jeu concours et distribution des lots lié au classement” : du 30/10/2021 au 30/10/2021.

Règlement du Power contest

FORMULE RETENUE POUR LE POWER CONTEST DU 30/10/2021,

La formule du contest d'escalade de bloc s'organise comme suit :

- Chaque participant participe de manière individuelle.
- La compétition est composée de 21 catégories :
 - **d'âges** : microbes (6-12 ans), jeunes (13-17 ans), seniors (18-39 ans), vétérans (40 ans et +)
 - **de niveaux** : débutants, intermédiaires, confirmés
 - **de genre** : hommes, femmes
- Épreuve bloc : Open sur 35 blocs et Finale sur 6 blocs (choix retenu par l'organisateur)
- L'Open est auto arbitré et est composé de 35 blocs à réaliser en 5h maximum, les 6 vainqueurs de l'Open sont sélectionnés pour la Finale et s'affrontent sur les 6 blocs sélectionnés pour la Finale arbitrée par les 4 juges retenus par l'organisateur.
- Dès la fin de l'utilisation des blocs, chaque grimpeur doit impérativement quitter la zone de compétition après l'avoir remise en état pour le grimpeur suivant.
- Pendant l'Open : le grimpeur se voit dans l'obligation de quitter un bloc après 1 essai et de laisser sa place au grimpeur suivant. Chaque grimpeur a le droit de retenter un bloc autant de fois que nécessaire tout en respectant la file d'attente.
- Pendant la Finale : Le temps imparti pour réaliser le secteur est déterminé par l'organisateur.
- Les épreuves sont communes à tous les concurrents indépendamment de leurs catégories d'âges, de niveau et de genre pendant l'Open.
- Le classement s'effectue par l'addition des points obtenus par les grimpeurs de l'équipe sur l'ensemble des secteurs.
- La fiche d'auto arbitrage devra être saisie en ligne avant 19h30 afin d'être prise en compte pour le classement et pour le tirage au sort
- Attention ! Si un grimpeur, par erreur, effectue un bloc qui n'a pas été sélectionné pour la compétition, sa performance ne sera pas prise en compte.

REGLEMENT GENERAL :

SUPPORT ESCALADE :

La Structure artificielle d'escalade (SAE) La surface entière de la SAE peut être utilisée pour l'escalade, avec les précisions suivantes :

Ni les bordures latérales, ni la bordure supérieure de la SAE (bordures de plaques) ne peuvent être utilisées.

Il est interdit pour les compétiteurs d'utiliser avec les mains les inserts servant à la fixation des prises rapportées ou bien les prises de descente grises pendant leur ascension.

Le Président du jury peut refuser de commencer ou de poursuivre la compétition à n'importe quel moment s'il estime que les conditions de sécurité ne sont pas ou plus réunies. Quiconque, considéré par le président du jury comme ayant ou pouvant porter atteinte à la sécurité est libéré de ses tâches et éventuellement exclu de la zone compétition. Le chef ouvrier s'assure que chaque bloc est conçu de façon à éviter au maximum que lors d'une chute un compétiteur ne se blesse ou ne blesse quelqu'un.

CLASSEMENTS :

Un classement n'est possible qu'en fin de compétition quand tous les grimpeurs sont passés dans l'ensemble des secteurs.

Le résultat d'un compétiteur en fin de compétition est l'addition des points obtenus lors des prestations pendant l'Open puis pendant la Finale.

En cas d'égalité, le grimpeur ayant validé le bloc le plus rapidement sera classé devant.

ARBITRES ET OUVREURS :

Un jury est constitué pour chaque compétition par l'organisateur de la compétition. Le Président de Jury a la responsabilité de ce jury et de son bon fonctionnement pour faire respecter les présentes règles du jeu.

Pour chaque secteur ou épreuve, le Président de Jury s'appuie sur des juges de bloc, sélectionnés par la structure et chargés de mesurer la performance des compétiteurs.

Une équipe d'ouvriers est constituée pour chaque compétition pour la mise en place des blocs dans le respect des présentes règles du jeu. Le chef ouvrier coordonne l'action de cette équipe.

RÈGLEMENT DE BLOC :

Ce règlement est à lire conjointement aux dispositions communes de ces règles du jeu.

RÈGLEMENTS TECHNIQUES :

INTRODUCTION :

Un bloc est un passage court d'escalade. La compétition consiste à gravir une succession de blocs sans corde.

IDENTIFICATION DE PRISES PARTICULIÈRES :

Les prises de départ chaque bloc comporte une position de départ matérialisée obligatoirement par deux prises de main complétées par deux prises de pied. Il peut être imposé une main droite et une main gauche, idem pour les pieds.

Les prises de départ sont d'une couleur spécifique ou marquées d'une couleur spécifique permettant une identification claire.

LA PRISE DE SORTIE :

La prise de sortie est la prise permettant de valider la réalisation du bloc. Elle est d'une couleur spécifique ou marquée d'une couleur spécifique, identique à celle des prises de départ.

LE MARQUAGE :

Les marquages d'identification doivent être les mêmes tout au long d'une compétition et différents des éventuels marquages servant à délimiter un passage ou à désigner les prises bonus.

OPEN :

OBSERVATION :

Les grimpeurs ont le droit d'observer chaque bloc de l'open et chaque compétiteur de l'open sans limite de temps.

TEMPS :

Les grimpeurs n'ont pas de temps imparti pour la validation d'un bloc.

TENTATIVES :

Les grimpeurs sont libres de faire autant de tentatives par bloc qu'ils le souhaitent pendant les 5 heures imparties.

→ Avant une tentative :

- ◆ Les compétiteurs sont autorisés à toucher avec les mains et les pieds uniquement les prises de départ entre leurs tentatives.
- ◆ Les concurrents peuvent brosser les prises accessibles du bas avec le matériel de l'organisation disponible à chaque passage.
- ◆ Les compétiteurs ne doivent pas apposer des repères sur la structure.
- ◆ Seul l'usage de la magnésie liquide est autorisé.

→ Début d'une tentative :

- ◆ Le grimpeur doit débiter sa tentative en se plaçant dans la position de départ comme indiqué par les marquages.
- ◆ La tentative d'un grimpeur est considérée comme commencée dès lors que la totalité de son corps a quitté le sol.
- ◆ S'il démarre dans une position irrégulière, le compétiteur doit revenir sur la surface de réception avant de renouveler une tentative.

→ Fin d'une tentative : une tentative est terminée lorsque :

- ◆ Le compétiteur réussit le bloc comme indiqué plus bas.
- ◆ Le compétiteur chute.
- ◆ Le compétiteur dépasse les limites du bloc ou utilise une prise interdite, il débute sa tentative en ne se plaçant pas dans la position de départ, il touche le tapis de réception pendant sa tentative.

FINALE

ISOLEMENT :

Les finalistes doivent se rendre en zone d'isolement dès l'appel effectué par l'équipe Climb Up. Ils ont 15 minutes pour s'y rendre, durée après laquelle ils seront disqualifiés.

OBSERVATION :

Les finalistes ont 2 minutes d'observation pour chaque bloc de finale.

TEMPS :

Les grimpeurs ont 4 minutes par bloc. À n'importe quel moment pendant sa tentative, un compétiteur peut demander au juge de bloc le temps qu'il lui reste pour faire le bloc. Ce dernier l'en informe immédiatement oralement. En cas de dépassement du temps imparti à l'équipe, le Juge de bloc arrête le concurrent.

→ Avant une tentative :

- ◆ Les compétiteurs sont autorisés à toucher avec les mains et les pieds uniquement les prises de départ entre leurs tentatives.
- ◆ Les concurrents peuvent broser les prises accessibles du bas avec le matériel de l'organisation disponible à chaque passage.
- ◆ Les compétiteurs ne doivent pas apposer des repères sur la structure.
- ◆ Seul l'usage de la magnésie liquide est autorisé.

→ Début d'une tentative :

- ◆ Le grimpeur doit débiter sa tentative en se plaçant dans la position de départ comme indiqué par les marquages.
- ◆ La tentative d'un grimpeur est considérée comme commencée dès lors que la totalité de son corps a quitté le sol.
- ◆ S'il démarre dans une position irrégulière, pendant la finale le juge de bloc l'arrête immédiatement et lui comptabilise un essai. Dans ce cas, le

compétiteur doit revenir sur la surface de réception avant de renouveler une tentative.

→ Fin d'une tentative : une tentative est terminée lorsque :

- ◆ Le compétiteur réussit le bloc comme indiqué plus bas.
- ◆ Le compétiteur chute.
- ◆ Le compétiteur est arrêté par le juge de bloc car : il dépasse les limites du bloc ou utilise une prise interdite, il débute sa tentative en ne se plaçant pas dans la position de départ, il touche le tapis de réception pendant sa tentative, il dépasse le temps imparti.
- ◆ Le temps imparti est terminé.

RÉUSSITE D'UN BLOC :

Si le concurrent contrôle la prise de sortie, comme indiqué à deux mains, et pendant la finale après que le juge valide la réussite du bloc en annonçant « OK » et en levant le bras.

INCIDENTS TECHNIQUES :

Un incident technique est traité, conformément aux dispositions communes des incidents techniques. Le temps imparti pour réaliser le bloc est mis en pause pendant le traitement de l'incident.

CLASSEMENTS :

Pour chaque bloc, durant l'Open et la Finale : la feuille de résultat comporte pour chaque grimpeur (qui doit être saisie en ligne en utilisant le qr code) : la réussite ou non du bloc.

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS ET CONDITIONS DE DISTRIBUTION DES LOTS SELON LE CLASSEMENT DES COMPÉTITEURS :

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR ET NOM DU JEU :

La société Climb Up Porte d'Italie située au 18 avenue de la Porte d'Italie, 75013 Paris, organise un jeu concours par tirage au sort, ainsi qu'une distribution de lots selon le classement des participants au Power contest intitulé : "Power contest".

ARTICLE 2 : OBJET DU JEU CONCOURS :

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Chacun des 10 gagnants se verra offrir un des lots. Un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants au Power Contest et des lots seront définis en fonction des classements dans les catégories.

Les participants devront participer au Power Contest et saisir leurs informations en suivant le qr code lors de l'Open qui aura lieu entre 14h et 20h le 30/10/2021.

ARTICLE 3 : DATE ET DURÉE :

Le Jeu se déroule du 30/10/2021 à 14h00 au 30/10/2021 à 20h. Le tirage au sort aura lieu le 30/11/2021 à 20h30 et la remise des lots relatifs au classement aura lieu le 30/10/2021 à 22h30.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET VALIDITÉ DE LA PARTICIPATION

4-1 : Conditions de participation :

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes de plus de 18 ans résidant en France Métropolitaine sous condition d'inscription au Power Contest. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées.

4-2 : Validité de la participation :

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si le formulaire est rempli après la date et l'heure de fin du jeu ou si le participant ne respecte pas les règles ou ne remplit pas les conditions d'éligibilité au jeu. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout participant qui ne respecterait pas le règlement ou qui ne serait pas éligible.

Article 5 : Désignation des gagnants :

Le jeu concours prendra fin le 30/10/2021 à 20h et le tirage au sort aura lieu plus tard dans la journée à 20h30. Le tirage au sort sera organisé à Climb Up Porte d'Italie, 18 Av. de la Porte d'Italie, 75013 Paris par le/la responsable du jeu concours. Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considéré comme nul et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Article 6 : Lots et désignation des gagnants :

Un tirage au sort désignera 10 gagnants.

Les 10 Lots sont les suivants :

- 1 Sac à dos 8 seven de la marque Millet
- 1 gourde Climb Up
- 1 carte de 10 entrées escalade
- 1 carte de 10 entrées bien-être
- 1 carte de 5 séances bien-être
- 1 carte de 3 entrées bien-être
- 2 cours découvertes
- 2 cours famille

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants :

Les noms des personnes physiques gagnantes seront mis en ligne à partir du 01/11/2021 sur le site internet de l'organisateur à l'adresse suivante : <https://paris-porteditalie.climb-up.fr/>.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots :

Les gagnants du tirage au sort seront informés par l'organisateur par téléphone ou par mail en l'absence de numéro de téléphone du gagnant et les lots seront expédiés la semaine suivante ou mis à disposition le lendemain du tirage au sort à la discrétion du participant.

Article 9 : Jeu concours et Instagram :

Ce jeu est organisé de façon indépendante par Climb Up Investissements et n'est pas sponsorisé ou géré par Instagram. La société Instagram ne pourra être tenue responsable en cas de litiges.

Article 10 : Données nominatives :

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur :

CLIMB UP PARIS PORTE D'ITALIE

18 avenue de la Porte d'Italie

75013 PARIS

Mail : lou.verschueren@climb-up.fr

Article 11 : Responsabilité :

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par d'éventuels virus informatiques circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves :

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou frauduleuse.

Article 13 : Litiges :

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : CLIMB UP PARIS PORTE D'ITALIE 18 avenue de la Porte d'Italie, 75013 PARIS.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Consultation du règlement :

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu sur le site internet de l'organisateur à l'adresse suivante : <https://paris-porteditalie.climb-up.fr/>